

**AVIS ET OBSERVATIONS RELATIFS AU PROJET DE PLU ARRETE EN DATE DU 15  
JUN 2021 DE LA COMMUNE D'ASPACH-LE-BAS**

L'examen du projet de PLU appelle les observations suivantes :

◆ **Concernant l'environnement**

*Zones humides (ZH) :*

La synthèse de l'expertise zones humides figure en pages 16 à 21 du rapport de présentation. L'expertise détaillée est en fin de l'évaluation environnementale. Des petites ZH ont été repérées.

In fine, ces secteurs sont sortis des zones d'urbanisation ; le petit secteur humide repéré au centre du village est classé en zone Ni et celui qui devait être dans la zone AUa à l'Est du village a été reclassé en zone A.

Dans un souci de lisibilité et de compréhension du document, la rédaction en pages 19 et 21 du rapport de présentation pourrait être corrigée afin d'expliquer que ces deux ZH identifiées au cours de l'expertise ont été ôtées des secteurs d'extension.

◆ **Concernant le règlement**

*Logements dans la zone d'activités (secteurs UE et AUe du projet de PLU) :*

Le règlement encadre bien les constructions à usage d'habitation dans les zones d'activités, mais ne prévoit pas de surface maximale.

Il pourrait être envisagé d'en indiquer une, afin d'éviter le mitage à terme des zones d'activités par l'habitat.